

droits de douane appliqués à ces produits seront aussi graduellement éliminés sur 10 ans. Entre temps, les exportateurs canadiens d'orge et de malt auront accès au marché mexicain en vertu de contingents tarifaires spéciaux.

«L'ALENA contribue grandement à ouvrir de nouveaux marchés et à offrir de nouveaux débouchés à nos exportateurs, et donc à renforcer nos résultats commerciaux et à assainir notre économie», a ajouté le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874